

Extrait d'acte de naissance

Fonction publique : indemnités de résidence

Mis à jour le 01 février 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

Un agent public perçoit une indemnité de résidence selon sa ville d'affectation.

Bénéficiaires

- Fonctionnaire,
- Contractuel

Objet

L'indemnité de résidence a été créée pour compenser les écarts de coût de la vie entre les villes.

Les communes sont classées en 3 zones (particuliers) :

Détail des 3 zones

| Zone | Communes |
|-------------|-----------------|
|-------------|-----------------|

| | |
|---------------|--|
| Zone 1 | La plupart des communes de l'Île-de-France, certaines communes des Bouches-du-Rhône, de Loire-Atlantique et du Var, la Corse |
|---------------|--|

| | |
|---------------|----------------------------------|
| Zone 2 | Certaines grosses agglomérations |
|---------------|----------------------------------|

| | |
|---------------|-----------------|
| Zone 3 | Autres communes |
|---------------|-----------------|

Montant

L'indemnité de résidence est égale à un pourcentage du traitement brut.

Elle ne peut pas être inférieure à celle correspondant à l'indice majoré 313.

Montant de l'indemnité de résidence

Zone Pourcentage du traitement brut Montant minimum (par mois)

| | | |
|---|-----|-------------|
| 1 | 3 % | 44 π |
| 2 | 1 % | 14,67 π |
| 3 | 0% | - |

Pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, l'indemnité de résidence est calculée dans les mêmes conditions que ceux à temps complet, puis proratisée au temps de travail effectif.

Image not found

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : si 2 agents dans le même foyer bénéficient de l'indemnité de résidence, elle est versée à chacun des 2.

Pour en savoir plus

- [Classement des communes en 3 zones - 654.9 KB - Information pratique - Legifrance](#)

Références

- [Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires](#)
- [Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale \(FPT\) - Article 87](#)
- [Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 relative au statut de la fonction publique hospitalière \(FPH\) - Article 77](#)
- [Décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique](#)
- [Décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 relatif à la rémunération des personnels des 3 fonctions publiques - Article 9](#)

- Circulaire du 12 mars 2001 relative aux zones d'indemnité de résidence



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F32511>